



Délibération n° 49 / 2021

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)

L'an deux mille vingt et un, le Quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents :

M. ARCAY Martin, Mme BOSH Sylvia, Mme CALMES Anne-Marie, Mme CASSAR Michelle, Mme CINÇON Sylvie, M. CHOLBI Jean-Claude, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GERVAIS Marc, M. GRILL Christophe, Mme GUYONNET Gaëlle, Mme LACUBE Danièle, Mme MARCILLAC Monique, M. MATTERA Patrick, M. PAGEZE Thierry, Mme QUEVEDO Karine, M. QUILES Thierry, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme ZONCA Jeanne.

Absents excusés :

M. BIEGEL Julien (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. DELAUZE Daniel (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. GIL Michaël (pouvoir à Mme Sylvie CINÇON), Mme GIMENEZ Véronique (pouvoir à M. Patrick MATTERA), Mme Isabelle IRIBARNE (pouvoir à Mme Gaëlle GUYONNET), M. MESSINA Gaspard (pouvoir à Mme Anne-Marie CALMES), M. Jean-Luc MILHAU (pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. SABLOS Gérard (pouvoir à Mme Danièle LACUBE), M. SAMMUT Jean-Pascal (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), Mme TROCHAIN Katia (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Patrimoine foncier – Aliénation d'une maison de village à rénover, avec remise attenante cadastrés AA 158 et AA 164 – Autorisation de signature de mandats de vente

Monsieur Thierry QUILES, Adjoint au maire, délégué à l'urbanisme, expose au conseil municipal :

La commune est propriétaire d'une maison de village située en zone Ua du plan local d'urbanisme et cadastrées AA 158 et AA 164, au 22 rue de l'Église, et rue des porches pour la remise attenante.

Cet ensemble immobilier, situé en cœur de village, est resté inoccupé après le décès de son ancien propriétaire.

Malgré de nombreuses recherches, il n'a pas été trouvé d'héritier présomptif, et, suite à l'ordonnance du 15 juin 2020 rendue par le Tribunal Administratif de Montpellier, ce bien est entré dans le patrimoine de la Commune.

Dans le but de sauvegarder ce bien et de préserver les maisons mitoyennes, la municipalité a réalisé des travaux d'étanchéité et reprise d'enduit sur le dernier niveau de la maison, la toiture a également été déposée.

Cette maison ne sera pas utilisée par la commune.

L'immeuble dispose d'une superficie totale d'environ 120 m² et de 27 m² pour la remise.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 49/2021

Objet : Patrimoine foncier – Aliénation d'une maison de village à Pignan, avec terres attenante cadastrés AA 158 et AA 164 – Autorisation de signature de mandats de vente

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 034-213402027-20211217-DL49_2021-DE

Il est à noter que cette parcelle est située dans une zone de prescriptions archéologiques, et dans un périmètre où des sites présentent un intérêt général du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

L'avis des domaines en date du 21 septembre 2021 (qui comme je vous le rappelle est valable pour une durée de 12 mois) a estimé la valeur vénale de ce bien à 475 € m², arrondie à 60 000€ en valeur libre d'occupation, et avec une marge d'appréciation de 10%.

Ainsi ce bien sera mis en vente au prix de 66 000€.

Afin de faciliter la vente de cette maison de village, et,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer des mandats de vente sans exclusivité auprès des agences immobilières de la commune afin qu'elles puissent la commercialiser,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 29 (dont 10 pouvoirs)
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 7 décembre 2021

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN